



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Préservation des voies navigables petites et moyennes

Question écrite n° 43183

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'intérêt d'intégrer au contrat d'objectifs et de performance signé le 30 avril 2021 entre le Gouvernement et Voies navigables de France, l'entretien des voies navigables de petit et moyen gabarit (rivières et canaux). En effet, au moment où la transition énergétique exige que l'on reconsidère les modes de déplacement les plus carbonés, il est plus que jamais indispensable d'entretenir ces petites liaisons fluviales, qui sont menacées par l'envasement, l'érosion des berges, la prolifération des plantes aquatiques et la vétusté des ouvrages (ponts, écluses, moulins). La navigation fluviale est intimement liée à l'histoire et à la géographie du pays et fait partie intégrante du patrimoine national. Mais, au-delà de cet aspect culturel qu'il convient de préserver, c'est toute une économie et des emplois que l'on pourrait développer autour de ce secteur, en particulier le transport des marchandises non périssables, le tourisme et toutes les activités sportives et récréatives qui s'exercent autour de l'eau. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir veiller à ce que Voies navigables de France reçoive tout le soutien financier nécessaire à la préservation de ce réseau navigable intérieur, de façon à pouvoir financer les travaux de restauration et de dragage, qui sont déjà pénalisés par la loi sur l'eau, du fait de la complexité des procédures et des coûts induits.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43183

**Rubrique :** Cours d'eau, étangs et lacs

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 décembre 2021](#), page 9005

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)